



Nouvelle  
adresse internet

Consultez les numéros  
précédents de la Lettre à Lulu  
sur notre site internet :  
[www.multimanla.com/luluzima](http://www.multimanla.com/luluzima)

# La lettre à LULU



Un pays moderne, une société humaine (Lionel J.) - Irrégulomadaire satirique n°25 - Oct. 99

PHARE OUEST

# UN LECTEUR MÉCONTENT

**Un expert judiciaire, qui n'a même pas payé son numéro, sort le lance-requêtes contre la Lettre à Lulu. Mobilisation de la maréchaussée, perquisitions au domicile des victimes, analyses scientifiques des photocopies de l'article, un sacré remue-ménage pour un petit journal de rien du tout.**

Bonne nouvelle : la justice a enfin retrouvé un train de vie convenable. Elle peut enfin consacrer les moyens nécessaires au rétablissement d'une certaine tenue dans le département de Loire-Inférieure. La machine judiciaire s'est ainsi attelée, cet été, à faire rendre gorge à une publication éminemment dangereuse pour la sécurité de la République et le bien-être des honorables citoyens : *La Lettre à Lulu*. Il faut dire que cet "irrégulomadaire satirique", pour rester poli, aurait eu l'aplomb, dans sa dernière livraison\*, de contribuer à mettre en doute l'impartialité d'un expert judiciaire en bâtiment. Le fait que cet expert ait des relations haut placées, et notamment un proche parent premier président d'une cour d'appel voisine, n'a évidemment aucun rapport avec ce déchaînement soudain de la colère publique.

L'histoire commence le 6 juillet dernier lorsqu'une équipe de France 3 tente d'en savoir un peu plus sur l'article de la dernière ► Suite p.12



**LA CULTURE  
NANTAISE  
SE FAIT P.2  
CHAMBRER**

BOIS COUPABLE

## Douane tendre et tête de bois

Forêt couchée, le parc à bois de Cheviré recèle bien des hors-la-loi. Comme ces troncs de moabi, un bois tropical surveillé, dont les écolos de l'association Robin des Bois ont découvert une dizaine de grumes trop petits pour avoir le droit d'être coupés. «Le diamètre minimum de coupe est un des éléments essentiels de la gestion forestière. Il permet de laisser aux arbres le temps d'atteindre leur maturité et de se reproduire». Comme les poissons du large. «Un vrai saccage : le moabi est rare, localisé au centre du Cameroun d'où il a disparu dans plusieurs régions. Ses fruits, l'huile extraite de leurs noyaux, son écorce sont indispensables pour l'alimentation et la pharmacopée des populations» explique La Flèche, le bulletin de cette «association de protection de l'homme et de l'environnement». Pas grand risque que ces bois illégaux soient repérés à leur arrivée à Nantes. Le poste des douanes compétent pour Cheviré est basé à l'aéroport, ne se hasarde pas à plus d'un contrôle par an dans les entrepôts et ne monte qu'une fois ou deux sur un cargo, uniquement pour évaluer les volumes débarqués. Impossible aux gabelous de reconnaître les essences de bois relevant des réglementations internationales, aucun n'est formé à ce repérage spécialisé. Cheviré, terre d'accueil pour les hors-la-bois.

**LE CONSEIL  
GÉNÉRAL P.4  
KIDNAPPE  
LA CAGNOTTE  
DES RMISTES**

# La culture à la nantaise se fait chambrer

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

**Modèle universel reconnu au-delà des frontières de l'international mondial, l'exception culturelle nantaise, que la planète nous envie est tombée sur de tâtilons magistrats à calculettes de la Chambre des comptes.**

**A** l'Opéra, au musée des Beaux-arts, l'inspection des magistrats financiers farfouille tarifs et bilans. Jusqu'à considérer la piscine et le stade de foot comme des lieux culturels. Jusqu'où tout cela s'arrêtera-t-il ?

## Toiles de sol

Les réserves du musée des Beaux-arts sont trop petites pour le stock d'œuvres, «richesse et contrainte» selon la Chambre des comptes. Question feu, flotte et vol, tout est garanti, mais on manque de place. «De nombreuses peintures sont remisées à même le sol, gerbées les unes sur les autres». Ce qui révèle tout un courant méconnu des historiens d'art : la peinture gerbée.

## Trop de cadres au musée

Supprimée depuis 1999, la gratuité du dimanche au musée des Beaux-arts n'avait ni élargi, ni démocratisé le public. Employés et ouvriers restent minoritaires, seulement 7% du public. «Contrairement aux apparences, le public du dimanche n'est pas réellement populaire». Il est vraiment temps de supprimer les dimanches, une fois par semaine au moins.

## Moyenne Opéra-tionnelle

Le coût réel d'une place à l'Opéra est de 2084 F. Mais le mélomane achetant un billet ne paye que 160 F en moyenne, soit 7,6% seulement du prix de revient, a calculé la Chambre des comptes. Finalement, c'est simple : moins on va plus souvent à l'Opéra, plus ça coûte moins cher. Enfin personnellement, parce que collectivement, c'est l'inverse.

## Retour d'ascenseur

Un contrat particulier a été analysé au pied de la note par la Chambre des comptes, celui de Françoise Terrone, «recrutée à plein temps comme pianiste-répétiteur chef de chant» en septembre 1990. Quatre ans plus tard, elle cumule «d'autres activités artistiques rémunérées au sein de l'Opéra, en tant que costumière, assistante metteur en scène, et metteur en scène». Un peu plus elle finissait ministre de la culture de Loire-Inférieure. Depuis ce destin hors du commun, la dame qui se trouvait être la compagne du directeur artistique et metteur en scène Philippe Godefroid, a réussi à faire l'unanimité du personnel contre elle, son caractère impossible lui valant une disparition diplomatique des plateaux aussi rapide que son ascension. Un genre de promotion de censure.

## Les critiques au cachet

Pour obtenir à coup sûr des comptes-rendus journalistiques des créations, l'Opéra de Nantes paye le déplacement, soit 400 à 1200 F par journalier invité. Un procédé usuel dans la culture, à la limite de la corruption, et dont profitent lâchement les journaux qui économisent autant de notes de frais. A Graslin, le remboursement de ces



voyages de journalistes «se faisait par l'intermédiaire d'une régie d'avance dont l'objet ne prévoyait pas une telle prise en charge. C'est pourquoi, jusqu'en 1998, il était demandé aux journalistes de signer des contrats d'engagement d'artiste, ce qui permettait de verser les sommes en respectant en apparence l'objet de la régie». Des journalistes cachetonnant comme artistes, passe encore. Mais pourvu qu'il ne se mettent pas à chanter.

## Les tarifs au rendement

Les magistrats de la Chambre des comptes sont parfois enfermés dans une logique de rentabilité. Ainsi, sur les expos temporaires du musée des Beaux-arts, (où Kandinsky et Chassac ont fait les plus beaux scores) : «il n'est pas possible de définir un coût net par exposition qui pourrait servir par exemple, pour déterminer une tarification du coût de l'accès à la manifestation». Les recettes de billetterie balançant le coût de collecte des tableaux, d'accrochage, catalogue, communication et petits fours, il faudrait donc savoir à l'avance combien une expo va drainer de public pour fixer le prix du ticket d'entrée. Avec une logique de billetterie multiple, tarifant faiblement les expos les plus suivies, et appliquant un tarif fort aux expos les moins courues. Gaston Chassac n'aurait jamais imaginé provoquer un tel calcul de retour sur investissement.

## C'est bain vrai, ça !

Avis aux Nantais radins : plongez dans la piscine Jules-Verne le plus souvent possible. Car même si vous n'y mettez jamais les orteils, vous payez quand même, via le budget général de la Ville, les deux tiers du coût moyen d'un usager, évalué à 35,60 F par la Chambre des

comptes, car «l'usager ne paie en moyenne que le tiers du coût de l'accès à l'équipement». Par souci d'économie, on pourrait demander aux baigneurs d'amener leur eau chaude.

## Les pistonnés de la pisciculture

La Chambre des comptes trouve anormal que les cinq milliers d'employés municipaux nantais, conjoints et gniards, entrent gratis aux musées et à la piscine Jules-Verne. On pourrait leur laisser cet avantage et ne leur faire payer que la sortie.

## Bain de foule

Il ne faut pas croire les estimations. Pour décider en 1992 de construire la piscine Jules-Verne, les élus nantais ont voté une enveloppe de 40 MF, alors que les dépenses réelles ont été de 48,8 MF, soit 22,1 % de plus que prévu. Autre sous-estimation : le coût d'entretien et de fonctionnement, prévu à 7 MF par an, est en fait passé à 10 MF par an. Mais pour une bonne raison : la progression des entrées à 300 000 baigneurs, soit le double de la prévision. On ne peut pas nager tout le temps dans le négatif.

## Les lignes de la maintenance

Estimé à 2,9 MF par an en 1997, le coût de fonctionnement du stade de la Beaujoire après la coupe du monde (nettoyage du stade et des abords, espaces verts, gardiennage, et gros entretien) «pourrait atteindre à l'avenir 4,7 MF annuels, selon les estimations des services municipaux» note la Chambre des comptes. Un montant à la charge complète de la Ville, aucune participation du FCNA n'étant prévue dans la convention avec les Canaris. Pourtant, il y a bien un gardien, entretenu par le club, qui ne travaille que 90 minutes de temps à autre...

TU VOIS CHÉRIE : SI ON VA À LA PISCINE, AU MUSÉE ET AU STADE 17 FOIS PAR SEMAINE

ON AMORTIT SANS PROBLÈME NOS IMPÔTS



AGGLOMAIRE

# Jean-Marc dit strict

Jean-Marc Ayrault est un grand démocrate. Preuve en est la délicatesse avec laquelle il a tenté un coup de force cet été auprès de ses collègues maires de l'agglomération nantaise.

Ça part d'un bon sentiment. Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialo à l'Assemblée, se fait voter une loi quasiment sur mesure pour transformer le poussiéreux district en moderne « communauté urbaine » (C.U.), sorte de super-machin techno-administratif qui permet au passage de transformer la bonne vieille taxe professionnelle perçue par les communes en « taxe professionnelle unique » (T.P.U.), touchée par la C.U. Un joli pactole auquel s'ajoute le transfert de nombre de compétences ordinairement dévolues aux municipalités. Seconde étape, Ayrault Jean-Marc, président du district, convoque pour la rentrée les secrétaires généraux des maires de l'agglomération, en passant par dessus la tête des édiles concernés, au motif qu'il y a urgence, la loi prévoyant le passage à la T.P.U. pour le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Tête desdits édiles qui n'apprécient que très modérément le diktat du député-maire de Nantes et qui flippent à l'idée de se voir reléguer au rang de simples officiers d'état-civil tout juste bons à marier leurs administrés. À droite, Serge Poignant, le maire de Basse-Goulaine qui est aussi député, connaît la nouvelle loi et c'est aussi sec à ses collègues : « *Le président (J.-M. Ayrault) fait état d'une date automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2000 mais omet de préciser la suite du texte* », à savoir qu'il est « *difficile de tout mettre en place* » aussi vite. De fait, la loi offre aux communes un délai de deux ans pour se mettre au point. Il n'y a donc pas de raison de se précipiter, détail que Jean-Marc s'était bien gardé de révéler à ses collègues.

Pris en flagrant délit, Ayrault s'empêtré dans de vagues explications : « *Il s'agit bien d'échanges techniques permettant à chaque commune de mieux maîtriser son propre*



débat et qui ne gageront en rien le débat politique» entre élus. Ça va toujours mieux en le disant, surtout après coup.

L'avis des élus de droite n'ayant qu'une importance relative, tout aurait pu aller pour le mieux dans le meilleur des districts possibles si les élus de gauche n'avaient rejoint, à leur tour, les rangs de la contestation. Comble de l'horreur, par voie de presse. Françoise Verchère, maire PS de Bouguenais, trouve le coup « *trop rapide, peu démocratique et très centralisé* » et se demande s'il faut « *aller vers une technocratie (...) un peu féodale ?\** ». Jacques Floch, député PS-ex-maire de Rezé, « *n'hésite pas à qualifier la communauté urbaine de brutale\** » et réclame par courrier « *l'adoption d'une charte d'organisation générale de la fonctionnariat de l'agglomération* », d'un « *contrat de redistribution financière afin (...) de fixer une réelle compensation de solidarité* » entre les communes et surtout « *l'organisation d'une gestion*

démocratique de l'agglomération : En effet, la loi n'autorise pas, cela est dommage, l'élection au suffrage universel du conseil d'agglomération. » De là à dire que Jean-Marc est un despote mal éclairé, il n'y a qu'un pas que ses petits camarades de parti n'hésitent plus à franchir, ralliés par quelques poids lourds du PS, le sénateur Autain, les maires de Saint-Herblain et de Rezé, Gautier et Retière...

L'affront fait au maire de Nantes, qui devra mettre plus d'urbanité sur son projet de communauté, ne pèserait pas lourd au plan local si elle ne lui mettait carrément la honte à Paris, où Jean-Marc entendait se faire mousser auprès de Lionel en faisant vite fait de l'agglomération nantaise new look un modèle pour la France. Las, les féodalités ne sont plus ce qu'elles étaient.

\* *L'Éclair*, 16 et 17 septembre 1999

GUIGNOLERIES

## Le théâtre des opérations

Fermera, fermera pas ? Lancé à la rentrée 1998, le Théâtre Jules-Verne destiné au jeune public, menace de jeter l'éponge, un cinquième du budget manquant et l'État refusant son aide. On apprend à l'occasion que ce qui fut le « petit théâtre des marionnettes », hébergé dès la construction de la banque CIO en 1991, coûte annuellement à la Ville la bagatelle de 1,3 MF de loyer par an qui, comme il se doit, s'additionne année après année. Un bail qui court toujours même sans théâtre actif. Rendez-vous Monique Créteur !

VÉLO-BOBO

## les pistes cyclo-craignables

Une trentaine de mômes de 6 à 14 ans de l'Union cycliste de Nantes-Atlantique a fait une sortie remarquée pour la journée sans voiture du 22 septembre. « *On a fait spécialement un effort pour sortir en groupe, c'est un luxe car habituellement avec les petits, on ne roule pas en ville, même en empruntant les couloirs deux-roues aménagés. C'est beaucoup trop dangereux* », confie Daniel Zeelen, président de l'école cycliste du club. Pas vraiment une pub pour les couloirs aménagés, venant de ceux dont le dada, c'est le vélo.

RÉTROPÉDALAGE

## Annick auto-crate

Seule femme à la tête d'un parti politique, Annick du Roscoat est la petite reine du CNI. Ce qui ne l'empêche pas de rester très vélobob. Au Conseil municipal de Nantes, elle fustige les « *entraves acharnées* » à la circulation automobile en centre ville. Toutes les villes européennes ont compris l'inéluctable nécessité de limiter l'accès automobile au centre ville. Annick, elle, veut rouler coûte que roule. *Presse-Océan* a publié une missive de la grognarde, où madame embraye d'autres arguments : pour « *faire respirer celui qui s'étouffe* », il faut que l'« *on desserre ses vêtements, et qu'on écarte les badauds* ». Il est temps d'écarter les façades pour élargir les rues, et d'escamoter les trottoirs pour virer vite fait ces piétons asphyxiants.

SUCCESSION D'ACTIVITÉ

## Doudou zappe les électeurs

Il y a des villes, comme ça, qui se passent allègrement d'élections municipales. À Ancenis, pas besoin de vote pour élire le successeur d'Édouard Landrain qui annonce qu'il ne se représentera pas\*. Le député-maire UDF néglige ces tracasseries d'urnes et d'isolaires. « *Le mandat municipal en cours est mon dernier mandat. Et je choisirai mon successeur au sein de mon actuelle majorité* ». Visitez Ancenis, son camping, sa piscine, son maire de droit divin.

\* *Ouest-France*, 10 septembre 99.

## Formation serrée

À la tête de sa municipalité bannaïère, le maire de La Baule prend ses aises avec ses obligations légales. Ainsi, il ne peut refuser d'avaliser une convention de formation d'un des élus, sauf si le budget à y consacrer est exposé\*. Pas grand risque à La Baule où un seul élu suit des stages, auprès d'un organisme agréé. En septembre, le maire Yves Métaireau a pourtant refusé de signer deux des conventions de stages présentées par le stagiaire, Philippe Levenne, opposant de droite au conseil. Faut dire

que Monsieur le maire a quand même été énérvé grave de chez grave par le thème des sessions de formation : «*préparez votre programme pour les prochaines municipales*». L'a pas supporté. Monsieur le maire a réagi comme il se doit en appliquant le principe de protection démocratique. Seul problème, il se doit de respecter le droit à la formation des élus. Un petit stage sur les droits et devoirs d'un maire serait peut être à envisager.

\* C'est-à-dire au dessus de 20% des montants alloués au maire et à ses adjoints.

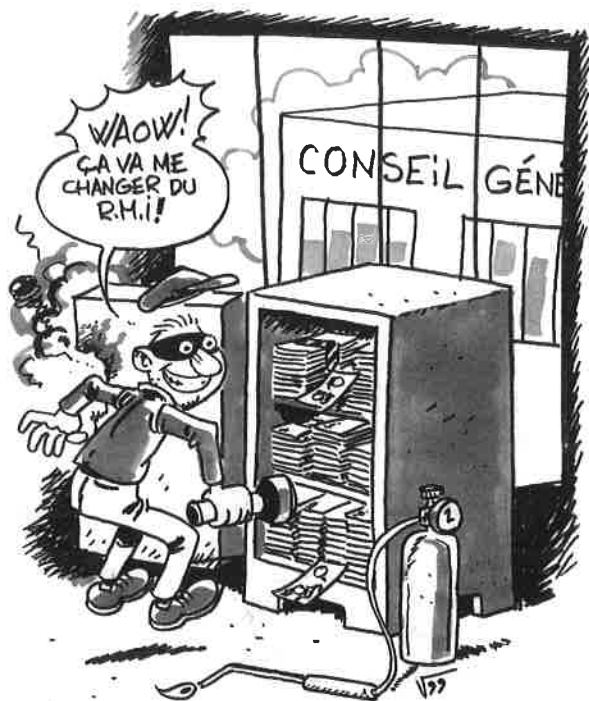
LE POINT SUR LE I

## Prière d'insérer

«*Engagée à fond dans la bataille sociale*», Annick du Roscoat ne fait pas l'impasse sur le i de RMI, c'est elle qui le dit, dans un publi-reportage publié dans le premier numéro de *L'Hebdo de Nantes*. Conseillère générale de Loire-Inférieure, la Roscoat fait vibrationner un peu vite son penchant insertionnel. Surtout quand on sait que le budget du Département consacré au RMI, mais que le Conseil général se refuse à dépenser, accuse un reliquat pour 1997 de quelque 82,4 MF, toutes lignes confondues. «*Le*

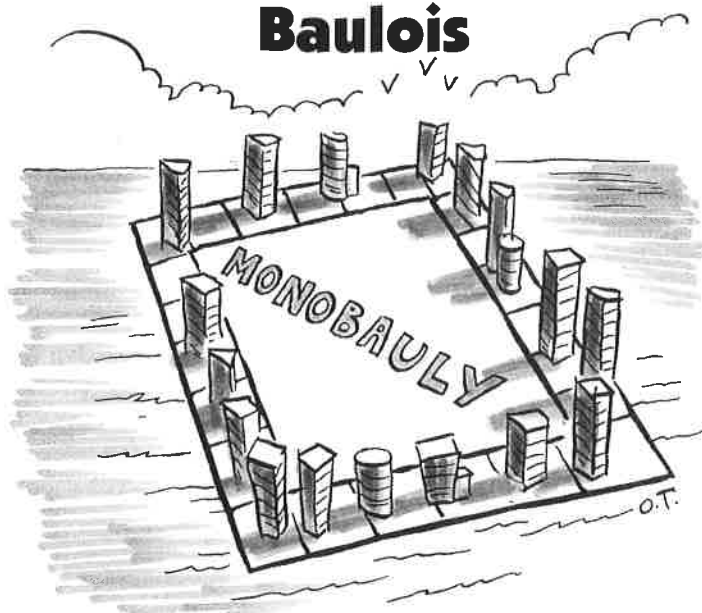
*Département ne veut pas être à l'initiative d'actions, et traîne les pieds quand arrivent des demandes de porteurs de projets*» commente Françoise Verchère, conseillère générale PS. En 1998 la cagnotte cumulée n'a gelé que 74,2 MF ! Belle amélioration, à mettre au crédit de la batailleuse sociale engagée à fond.

\* Pendant ce temps, des rmistes parfaitement demandeurs de stages que doit financer ce budget se voient refuser par le Conseil général l'aide modique qui leur permettrait de faire une formation.



PAVIE, PAS PRIS

## ImPOSSible n'est pas Baulois



Le dessin du plan d'occupation des sols baulois a failli s'orner d'un méandre incongru. Tout a pourtant été dessiné et voté une première fois en mai en conseil municipal. Puis le maire a revu sa copie et retiré l'appendice lors du revote après modifs à la mi-septembre. Entretemps, un recours devant le tribunal administratif sur l'irrégularité des procédures a fait frémir le maire. Juste ce qu'il faut pour faire évacuer du périmètre une villa du quartier Pavie, «*L'Equipage*», qui se trouve appartenir à la famille d'un de ses adjoints, Pierre Sastre, préposé au tourisme. Par ces hasards de la vie fortuite qui veulent qu'on se marie un jour et que l'on vaque ensuite à d'autres occupations, ce Pierre Sastre est marié à l'héritière du cabinet immobilier Beaulande, artisan de poids

de l'urbanisme spéculatif baulois. On ne lutte pas contre le poids de son alliance. Effectivement absent lors du vote du POS première mouture, Pierre Sastre avait refilé un pouvoir au maire, qui l'a pleinement utilisé pour voter cette possibilité de raser la villa afin d'édifier un sémillant immeuble de style typique BBB (Bon bénéf baulois). Pierre Sastre aurait dû s'abstenir de voter ce plan avec détour particulier qui favorisait sa famille. «*Un mélange de rapports incestueux entre politique et économique, et de hasard faisant bien les choses*», commente un élu d'opposition. Mais pour la majorité, Yvon Brasselet claironne : «*Il n'y a pas eu d'action de favoritisme. Prévoir le développement économique, c'est de l'intérêt général*». Ça doit s'appeler de l'intérêtisme.

BOMBES

## Le prestige des obstacles

La Baule, c'est un lieu commun, se veut huppée. Le luxe s'étale au Stade hippique François-André : ce haut lieu du canasson sauteur haut de gamme n'est occupé que quelques jours par an, pour le Jumping en juin, plus deux ou trois concours de dressage régionaux, et le défilé d'élégance automobile à la mi-août\*. Fin mai, la Chambre des comptes a noté que de 1992 à 1997, la Ville, pas trop à cheval sur ses picaillons, y a englouti 6,6 MF tout en prêtant gracieusement ces installations à la Société des Concours hippiques de La Baule. Une société qui reçoit de plus 1,5 MF de subventions par an (en augmentation constante depuis dix ans), histoire

d'organiser le Jumping, concours international de sauts d'obstacles. Voyage payé, hébergés, bichonnés et couverts de 930 000 F de prix, les cavaliers invités s'en mettent 1,3 MF derrière la cravache. Et que ça saute ! La Ville, et donc le Baulois de base, entretient le déficit chronique de la société des courses qui s'est créée une officine étanche pour isoler les recettes de sponsoring, ce qui lui vaut quelques ennuis avec le fisc. Mais quand on est une station de ce niveau, on ne s'arrête pas à de si menus obstacles. On applique juste le principe d'équidité.

\* Une exhibition de limousines et petites pépées, genre bien carrossées, dans la grande tradition ma poutle-ma caisse.

# Le Vicomte dope ses comptes

Quand l'été fut venu, le Tour de France par le Puy-du-Fou prologua. Et le bon vicomte, fut fou de joie de claironner que 100 à 120 000 pèlerins furent par lui assemblés auprès du circuit des vélocipédistes. Un éminent arpenteur amateur s'est livré à un calcul que Lulu vous livre comme tel : Le circuit étant long de 6,7 km, la route

étant dotée de deux côtés répartis de part et d'autre dudit parcours, une simple division produit le déconcertant résultat d'une moyenne de 7,5 spectateurs au mètre linéaire. Espérons que les petits ont pu passer devant et que les grands ont eu les moyens de porter un regard au dessus de la mêlée. Les images télévisuelles de ce prologue

ont pourtant montré des espaces assez clairsemés, sauf auprès du départ et dans la montée de la Fosse. De Villiers ayant plus d'un tour dans son sac, un contrôle antidopage de ses chiffres s'impose d'urgence.

\* La police, qui a l'œil, admet une moyenne de deux spectateurs au mètre.

VRAI FAUX FRAIS

## Tournée générale, messeigneurs !

Les shires de Villiers apprécient beaucoup Chevènement depuis l'été. Le champagne peut couler à flot : les avantages en nature des fonctionnaires sont désormais autorisés, caddies personnels, domestiques payés par le contribuable, grâce à un obscur article d'une loi votée à l'instigation du ministère de l'intérieur cet été, l'article 77 de la discrète loi relative au «renforcement et à la simplification de la coopération communale». Certains juristes matois imaginent même que l'absolution aurait un effet rétroactif sur les affaires en cours\*.

Les hauts fonctionnaires du

Département de Vendée ont été épinglés en décembre 1998 par la Chambre régionale des comptes pour des factures d'achat et nettoyage de linge de maison, entretien de jardin, contrat d'alarme, produits d'entretien courant, et de «produits alimentaires, vins et spiritueux», des logements gratuits, et «l'affectation, au service des cadres logés, de personnels payés par le département». Autant de dérapages des frais de représentation désormais tout à fait présentables à la comptabilité. Après les histoires de sous, voilà le temps des absous.

\* Le Point, 10 septembre 1999.



ROSE

## 3615 Jarrachetout

Philippe de Villiers, qui s'assoit sur beaucoup de choses, ne le fait pas avec un cul, comme tout le monde. Il a une telle aversion pour ces rotondités charnues voire charnelles, qu'il en fustige l'odieuse suggestion, quand l'affichage inconsidéré de réclames pour les messageries roses vient rosir ses joues d'émoi indigné, et son bocage verdoyant par la même occasion. A la mi-juillet, il a demandé au préfet d'envoyer la force publique arracher de telles abominations placardées au bord des routes, et a porté plainte contre la souillure qui est une «atteinte à l'environnement». On ne savait pas notre vicomte aussi écolo, si sensible à l'injure faite à la forêt par les méchants papetiers. En attendant, il serait bon, cher vicomte, de supprimer toutes les voiries ambiguës, comme les culs-de-sac. C'est combien l'im passe ?

FUITE DU POU

## La cinéscénie se nie tout subside

Les valeurs de Villiers valent bien un bon mouvement. D'encensoir. Le très bolchévique *Valeurs Actuelles* consacre début juillet\* une page au Puy-du-Fou, «l'association privée... de subventions». On y lit l'éternelle légende sur le machin en son et lumière du Vicomte : «Depuis sa création en 1978, jamais l'association vendéenne n'a touché la moindre subvention». L'article cite aussi le directeur général du Parc, le frère Emmanuel de Villiers : «Nous pourrions prétendre à des subventions, lâche le frangin, mais nous préférons garder notre indépendance». Ce joli tableau héroïque mélange allègrement l'association qui gère le spectacle et la société anonyme qui exploite le parc d'attraction, mais bon, un peu de confusion ne fait pas de mal. Au même moment, *Golias*\*\*<sup>2</sup>, la revue des chrétiens critiques, qui ne doit pas avoir la même actualisation des valeurs, consacre six pages à «La

saga du vicomte», et publie un rappel sur ce qu'a coûté le Puy-du-Fou aux contribuables. Ce qui, en additionnant l'achat du château par le Conseil général en 1977 (800 000 F), sa restauration (3 MF du même Département pendant douze ans), la petite aide du Conseil régional (400 000 F) et la contribution de l'État de 1 MF pendant 7 ans, représente un peu moins de 45 MF de subsides publics. Sans compter le spectacle lui-même, qui selon *Golias*, «semble avoir été subventionné par le Conseil général et par le ministère de la Culture à hauteur de 500 000 à 1 MF par an». Mais *Valeurs Actuelles*, dont le rédac chef Eric Branca a co-écrit en 1993 un livre hagiographique sur «De Villiers ou la politique autrement», démontre qu'on peut aussi faire les comptes autrement.

\* *Valeurs Actuelles*, n° 3267, 10 juillet 1999.

\*\* *Golias* n°67, juillet-août 1999.

BRELOQUES

## Aux pompiers absents

Un virus d'absentéisme a frappé sévèrement le rituel de remise des médailles du travail aux pompiers nantais, récompensés pour vingt ou vingt-cinq ans de bons et joyeux services. A la mi-septembre, la cérémonie à la Caserne Gouzé avait convié Jean-Marc Ayrault, patron du District et donc des pomplards nantais, une brochette d'officiers du feu et tous les récipiendaires, poitrine bombée pour l'occasion. Seul hic, ils n'étaient que 8 sur 21 médaillés convoqués. Mais qu'on se rassure, ils avaient reçu leur chèque avant.

BRETELLES

## Avis aux contribleuables

Les zozios du marais poitevin vont pouvoir ressortir leurs plus belles plumes pour pétitionner contre le méchant béton autoroutier. Le nouvel ennemi porte le nom de code d'A 831 et doit relier Fontenay-le-Comte à Rochefort en traversant le fameux marais sur une vingtaine de kilomètres. Parmi les variantes en discussion, la formule lourde pèserait 2 255 MF, pris en charge à 90% par l'État (qui a reporté sa décision initialement prévue pour cet automne). Mais comme ces kilomètres d'asphalte à glissières et à bretelles seront à péage, le contribuable paierait deux fois. Les comptes des sociétés d'autoroute étant régulièrement dans le rouge, et leurs déficits chroniques étant tout aussi régulièrement bouchés par l'État, le contribuable paierait trois fois. Comme disait l'autre, l'important c'est pas de gagner, c'est de contribuer.

CAMP DIRA-T-ON

## Coûte que scoute

C'est exténuant, ces grand-messes, même quand on est hyper entraîné... Pour avoir oublié qu'il n'étaient pas invincibles, huit scouts d'Europe, les plus raides des multiples tribus héritières de Baden Powell, ont été frappés d'un malaise dans la Collégiale de Guérande et hospitalisés le 18 juillet dernier. Souffrant de déshydratation et d'hypoglycémie, ces jeunots de dix à quinze ans de la «Troupe marine 5<sup>ème</sup> de Nantes» avaient marché trois bornes et des poussières sous un cagnard d'enfer avec pas lourd dans le ventre. Mais qu'on se rassure, un communiqué officiel scout a expliqué l'incident par «la chaleur et la fatigue de fin de camp». Mais avec une hésitation pour l'an prochain : la clim dans les tentes, ça fait pas très viril.

# Le mouvement breton javellise ses chemises noires

**Pour passer de collabo à héros, il suffit d'un peu d'amnésie révisionniste. Les saluts fascistes de militants bretons des années 1940 à 1944 ? C'est forcément une vue de l'esprit français. Une pure calomnie jacobine, une machination d'historiens.**

Soixante ans suffisent pour battre le tambour de la machine à laver l'histoire. Sous le titre informatif «*Il était né à St-Nazaire, Yann Goulet est décédé*», *Ouest-France* rend hommage à la disparition du militant breton le 27 août 1999 avec une bienveillance à faire mentir l'Histoire. Non signé, l'article d'O.-F. dérape sur la période qui fâche le mouvement breton : la Collaboration : «*La guerre marque un tournant capital dans sa vie. Rentrant au pays à la fin de l'année 1940 après avoir été fait prisonnier sur le front de l'Est, il s'engage dans les rangs du Parti national Breton et y prend la responsabilité des organisations de jeunesse. Ses menées séparatistes lui vaudront d'être condamné par la justice française à la Libération*». En fait d'anodines «*organisations de jeunesse*», Yann Goulet menait la milice du PNB, les «*bagadou Stourm*», section d'assaut faisant office de service d'ordre du parti à défaut de pouvoir la modeler en groupe armé paramilitaire. Goulet en dessine l'uniforme, chemises noires, bottes de cuir, brassards. Comme les membres du PNB, il fait allégeance à Hitler, allié objectif dont ces Bretons espèrent l'autonomie dans un empire nazi les délivrant de la France. Yann Goulet est condamné à mort par contumace par la cour de justice de Rennes en 1947, alors qu'il s'est enfui en Irlande. Ce ne sont donc pas ses «*menées séparatistes*» qui lui valent cette condamnation, mais bien son activité de collabo.

## Collaboratoire de l'amnésie

Ce blanchiment des heures noires des militants bretons n'est pas une bavure isolée. Problème de racines : ceux des années vingt et trente qui ont bâti la revendication bretonne, culturelle, linguistique et séparatiste se sont engouffrés dans une stratégie d'alliance avec l'Allemagne hitlérienne contre l'*opresseur français*. Ce passé collabo colle à ces personnages dont on voudrait ne retenir que leur activisme d'avant 1940. Avant la dérive nazie, même plaidée comme purement tactique. Ainsi à Brest, le collége bretonnant

Diwan porte depuis la rentrée 1989 le nom de Roparz Hémon, expert en langue bretonne certes, mais aussi animateur de la radio émettant de Rennes en breton en 1941, sous tutelle allemande et pétainiste. S'il n'avait rien à se reprocher, pourquoi avoir fui en Allemagne en 1944 au sein de la sinistre «*bezenn Perrot*», milice armée de militants bretons en uniformes SS ? Auteur de textes antisémites, condamné à 10 ans d'indignité nationale en 1946, il n'a jamais renié son passé.

## Bulles noires

Un même vent de mensonge par omission souffle dans les vignettes de *Histoire de Bretagne* en bande dessinée de Reynald Secher et René Le Honzec, dont les planches des premiers albums sont aujourd'hui diffusés quotidiennement par *Ouest-France*. Il y en a pour 340 numéros à publier l'intégrale. Soit disant historien, Reynald Secher n'est en fait que diplômé ès lettres. Il appartient au Cercle Renaissance, aux côtés de personnalités de l'Opus Dei comme Otto de Habsbourg, et d'un aéropage de braves extrême-droitières comme Bruno Gollnisch, Marie-France Stirbois, Jean-Marie Le Chevallier, Jean-Claude Martinez. Secher est aussi membre du Cercle Horizons qui organise notamment un pèlerinage sur la tombe de Robert Brasillach. Quant au dessinateur, René Le Honzec, il aurait travaillé à *Minute* cinq ans, sous le pseudo de Torr'Pen. Petit détail au passage, les sponsors de cette bande aussi mal dessinée qu'ouvertement révisionniste se retrouvent au sein de l'Institut de Locarn mêlant patronnat breton, Opus Dei et droitières de l'économie.

Le tome 7 de cette *Histoire de Bretagne, période 1914-1972*, évoque les militants bretons historiques, gommant toute évocation, même succincte à leur parti pris de collabos ou à l'antisémitisme haineux affiché par Olivier Mordrel et François Debauvais, leaders du PNB et pro-nazis notoires. Pour dessiner une vignette où figurent les chemises noires du PNB, Le Honzec use d'une photo connue,

dont il gomme la partie droite, où deux miliciens font le salut fasciste au drapeau frappé du triskell. Ce n'est plus de la réécriture de l'histoire, c'est de la rature. Et venant de ceux qui font litière de leur histoire, c'est de la litière-rature. A noter que seule la langue bretonne protège contre des jeux de mots aussi affligeants.

HÉHO ! ELLE EST QUAND MÊME BIEN À L'EXTRÊME-DROITE LA BRETAGNE !!



Théodore Botrytis

GWENN À DROITE

## Scribouilles droitières à l'ouest

L'association des écrivains bretons a tenu congrès à Guérande à la fin juin. Une association fondée par Yann Brekilien, défenseur de la pureté de la race celtique, dont l'ouvrage «*la mythologie celtique*» a figuré dans une sélection de livres recommandés aux lecteurs d'*Éléments*, revue de la nouvelle droite et bulletin interne du Grece\*. Brekilien est toujours président d'honneur. Sous son nom d'état civil, Jean Sicard, il a été membre du comité d'honneur de l'association «*Avenir de la Culture*», émanation de la secte ultra-droitière TFP, Tradition-Famille-Propriété, très active dans la lutte contre le PACS et l'IVG\*\*. Le président actuel, Christian Kerboul, n'a pas précisé la réputation d'être un gauchiste. On le dit plutôt défroqué de la soutane et intégriste de la Bretagne,

l'interdiction de livres dans les bibliothèques de villes FN. Mais par souci d'apolitisme bon ton, les dirigeants gardent sous le coude la motion, jamais diffusée. Les plus sensibles à cette rétention de motion claquent la porte. «*Dans le mouvement breton, l'anti-jacobinisme se confond avec les idées d'extrême-droite et les relents monarchistes*», confie un adhérent qui reste pour ne pas pratiquer le politique de la chaise vide. Cette association réunit une grosse centaine d'écrivains amateurs mais les démissions se succèdent ces derniers temps, sans toujours avoir le courage d'un clash. Il paraît que les livres des adhérents ne sont imprimés que sur les pages de droite. Et encore, pas du côté reliure.

T.B.

\* Selon «*Les droites nationales et radicales en France*», de Jean-Yves Camus et René Monzat

\*\* Selon le bulletin n°201 du réseau Voltaire

## Le flop de l'humanitaire animalier

Recalé pour son parc à dauphins amuseurs, le Safari-parc de Port-St-Père, rebaptisé «Planète Sauvage», a cherché à se refaire une virginité en accueillant une association de cétophiles, «le monde de Gaïa» qui a pu disposer des bassins prévus pour les dauphins d'exhibition, recyclés comme hosto à dauphins échoués. Après avoir tenté d'ouvrir le delphinarium spectacle sans autorisation, le zoo a tenté de replacer les autorités devant le refait accompli avec l'accueil de Samy, un dauphin échoué. Le miracle de la solidarité animalière devait faire vibrer tout le monde. Mais l'hosto des cétacés n'avait pas d'autorisation d'ouverture, pas de soigneur agréé, et le dauphin n'avait pas plus d'autorisation officielle de transport. Le biologiste du «Monde de Gaïa» a bien plaidé

l'urgence et le besoin manifesté par le public mais les arguments n'ont pas fait très scientifiques. Mais avant même que Samy ne meure, des tiraillements sérieux sont nés entre les cétophiles associatifs et le patron du parc, Dany Laurent qui voulait profiter de l'attraction de Samy, le dauphin sauvé des eaux. Le bestiau malade et l'équipe à son chevet nuit et jour, quelle formidable attraction pour visiteurs émus d'avance. Le recours à la corde sensible de l'animal blessé a paru trop vénal aux amoureux des cétacés. Après les déboires du vrai faux village de vrais nègres d'exhibition, une suggestion : ouvrir un labo d'expérimentations animales et de vivisection, mais éthiquement correct, avec des animaux malades, donc déjà condamnés, offrant leur corps à la science. Enfin un concept pas trop cept.



## Risque de boguogite aiguë à l'hosto de Nantes

**Le «bogue» de l'an 2000 se porte bien, merci pour lui, notamment à l'hôpital de Nantes qu'il vaudra mieux éviter pour les fêtes de fin d'année.**

Deux ans après la circulaire de la direction centrale des hôpitaux, une note interne\* du CHU sonne l'alarme à cinq mois du cataclysme informatique annoncé : «En dépit des actions déjà entreprises, le CHU de Nantes n'est pas à l'abri le 31 décembre 99 au soir et durant la

première semaine de janvier 2000 de la survenue d'un certain nombre d'incidents». Trois fois rien, juste une petite épidémie de dysfonctionnements qui pourrait paralyser l'alimentation électrique, en eau, en gaz et en énergie thermique, ainsi que les télécommunications de l'hosto.

Bien que le CHU ait procédé depuis 1997 à l'inventaire de 2000 types de matériels à risque, qu'il ait interrogé 500 fournisseurs sur la conformité de leurs produits (lesquels ont dû être relancés quatre à cinq fois avant de daigner répondre) et dépensé 7 MF dans l'opération, le diagnostic risque de donner des boutons aux personnels de l'Hôtel-Dieu : il suffirait d'un simple «déficit» d'opérateurs tels qu'EDF, GDF, la Régie des eaux, Valorena ou France Telecom, pour le mettre en «sérieuses difficultés». Rien de grave, quelques troubles passagers qui pourraient altérer par exemple l'approvision-

nement en produits urgents» de l'hosto. L'aspro pour le mal de crâne informatique ?

Estimant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, la direction générale du CHU a décidé de mobiliser le soir du réveillon 27 agents hospitaliers en renfort du dispositif habituel de surveillance. Le tout sous l'œil du directeur général lui-même, qui recommande de limiter les interventions de mi-décembre au 5 janvier, pour «restreindre l'étendue des risques» et ne pas «générer de surcoûts notables». Notre santé n'a décidément pas de prix.

\* 2 août 1999.



## Un entonnoir pour les autistes

L'autiste vit dans son monde intérieur. Le ministre de l'Intérieur ne faisant rien pour lui, l'enfant handicapé fait ce qu'il peut, dépendant en permanence de l'adulte ; il fait des fugues, se met en danger, et ses parents doivent veiller au grain. Mère d'un enfant autiste, Sandrine Vaubourdolle ne peut chercher du travail, car elle ne trouve pas de place pour que son enfant perturbé soit pris en charge éducative par un IME, Institut médico éducatif. «*Nous, les parents, ne sommes pas éducateurs, et l'enfant a besoin d'une tierce personne pour progresser. On n'a pas toujours la patience, on a besoin de souffler*», dit-elle. Même si aucun chiffre officiel ne semble exister, les professionnels estiment que cette année scolaire aurait laissé sur le

carreau quelques quarante enfants déficients mentaux du Grand Nantes de 6 à 16 ans qui, faute d'une place en institution spécialisée sont contraints d'être gardés l'essentiel de la semaine à la maison, sous la surveillance incessante des parents. Pas une sinécure. Les solutions partielles, demi-journées à l'hôpital ou quelques heures en surcharge dans un institut spécialisé amènent les mêmes contraintes. «*Ces enfants réclamant un fort encadrement, on est regardé de travers par les parents de trisomiques qui ne sont pas contents de nous voir mobiliser deux éducateurs pour 6 ou 8 enfants*». Un taux d'encadrement double de celui de mongoliens.

«*Ce manque de places crée des situations absurdes : on se retrouve*

## LE DRAME DE L'AUTISME



en concurrence avec les autres parents alors qu'on devrait s'entraider», ajoute Sandrine Vaubourdolle. C'est terrible : lors des entretiens devant un directeur d'IME, il faut «*vendre*» notre enfant. Un vrai boulot de commercial. Outre le dossier de l'enfant, c'est son comportement ce jour-là qui décide s'il est accepté. Une colère,

des cris et on risque le refus. L'enfant doit faire ses preuves, se monter sous son meilleur jour. Une épreuve que personne ne tolérerait pour l'acceptation de son gamin en maternelle. Plusieurs mêmes étant candidats aux rares places disponibles, l'accès à l'IME se transforme en centre de tri. Des années après l'asile, on retrouve l'entonnoir.

### SCORPIONNICAT

## La résistible ascension du patron faussaire

**A peine condamné pour un malheureux faux servant à licencier un salaud de salarié, Christian Maltaverne, qui ne sait plus quoi inventer pour qu'on parle de lui, fait un comeback devant le juge, pour dénonciation calomnieuse.**

Voler en avion privé avec deux chauffeurs salariés, rouler en modeste Ferrari Testarossa, en Porsche et en Mercedes haut de gamme, n'ont pas suffi à éviter un début de panade générale. Ce patron de 44 ans qui s'affiche à la Beaujoire a été condamné fin juin en correctionnelle pour avoir concocté avec son épouse un faux document calomnieux, monté de toutes pièces pour charger un commercial en l'accusant de malversations. Produit devant les prud'hommes pour justifier du licenciement du commercial, ce faux courrier usurpe la signature d'un cadre, lui aussi licencié. Pendant quatre ans, cet ex-chef d'agence sera accusé d'être le faussaire par

Maltaverne. Au cours de l'enquête, Christian Maltaverne a failli sauver sa mise, un autre de ses salariés passant des aveux devant gendarmes, pour porter le chapeau du document falsifié. Mais ce qui a gagné du temps a perdu Maltaverne, finalement confondu. Pour ces talents de faussaire, le couple a écopé de prison avec suris : cinq mois pour monsieur, deux pour madame. Sans oser faire appel.

L'instruction oubliera au passage l'enregistrement sur cassette d'un gendarme qui proposa au téléphone 150 000 F contre le retrait de la plainte de l'ex-chef d'agence alors au chômage. Le pandore, radié depuis, lui proposera aussi un job

de vendeur de fruits secs. «*Cette cassette a une valeur juridique zéro. Et je n'ai pas eu de contact avec ce gendarme depuis*», commente Maltaverne interrogé par Lulu.

Scorpion ascendant dents longues, Maltaverne laisse volontiers de mauvais souvenirs à ceux qui croisent sa route. Mais depuis qu'il s'est payé un brevet de pilote, il ne croise plus les routes, il les survole.

Un jour, il découvre à l'aéroport un avion accidenté, un Duke qu'il veut racheter après réparation. Il le lui faut dans sa panopie de standing ostentatoire. Contrat signé avec Nantes-Aéro, la société de réparation montée par un professionnel coté, ancien d'Aérospatiale. Mais Maltaverne n'honore pas les échéances du contrat. Puis refuse l'avion en contestant la qualité de la réparation. Deux fois condamné à payer les acomptes, le scorpion ascendant anguille s'en tire en ayant soigneusement organisé son insolvabilité : ses voitures, son avion Cessna sont en crédit bail, et

ne lui appartiennent donc pas. Le mauvais payeur claironne que Nantes-Aéro ne sait pas réparer avant de porter plainte pour «*mise en danger d'autrui*». Ce qui est un peu gonflé alors qu'il n'a jamais volé avec l'avion incriminé. La plainte explose en vol, le juge délivrant un non-lieu au patron de Nantes-Aéro et un rapport d'experts aéronautiques rendant hommage à la qualité du travail fait sur l'avion. Mis en examen pour dénonciation calomnieuse, Christian Maltaverne doit passer en correctionnelle le 13 décembre. «*No comment*» dit celui dont l'empire bat de l'aile : l'enquête financière qui s'intéresse à ses sociétés pourrait bien tomber sur des manipulations douteuses, comme ce financement de 4,3 MF obtenu en six mois en 1997, avec le même matériel, un chariot élévateur Hyster de 12 tonnes, inscrit trois fois sur les accords bancaires. En spécialiste du vol, Christian Maltaverne trouve ces détails très terre à terre. **Louis Blaireau**

### BEUH NE PEUT

## Pointe-à-Pitrieres bancaires

Natif de St-Nazaire -il faut bien voir le monde quelque part-, Laurent Le Deu est parti voir le monde ailleurs. En Guadeloupe pour son service militaire, puis dans l'hôtellerie en Angleterre. C'est là qu'il subit sans le savoir une manipe bancaire à son ancienne banque de Pointe-à-Pitre : un incroyable compte-joint est

ouvert sous un nom d'emprunt au comptoir BNP. Comme s'il avait eu un concubin profitant d'une communauté de comptes. 43 453 F sont pompés en quatre chèques, jusqu'à ce Laurent Le Deu soit interdit bancaire sans jamais avoir été averti de rien. Il n'a jamais signé le moindre document pour ouvrir ce compte, n'a

pas été avisé du découvert, ni de la sanction bancaire. L'embrouille a été menée de l'intérieur de la banque. Craignant d'autres usurpations d'identités, il porte plainte en août 1998. Plainte classée sans suite par le parquet de la Guadeloupe. Seule suite : une lettre très gênée du Pdg de la BNP, Michel Pébereau, très

«*nauvé*» présentant ses «*excuses personnelles*» disant : «*je regrette que mes collaborateurs aient manqué à ces valeurs*», en l'occurrence qualité des prestations et satisfaction des relations avec le client. La lettre finit par «*l'espoir que vous puissiez oublier ces très fâcheuses mal-adresses*». BNP, comptoir de l'oubli.



## Accroche-toi au pinceau, j'échelonne les saisies

La peinture ne protège ni des Lennuis ni des syndics. C'est ce que retiendra Jean Fourier de ses vingt ans de pataquès en cascade. Installé comme artisan-peintre en 1967, il achète peu après, à St-Aubin-des-Châteaux, un bistrot que tient sa femme Eliane. Café revendu en 1979. Mais le notaire qui fait la vente du café merdouille sérieux en oubliant de rayer Jean Fourier du registre du commerce. Toute sa ruine vient de là. Il voit le compteur des charges continuer à tourner, et doit notamment régler le fisc jusqu'à sa retraite en 1992. Ce rab indu mène la compta de l'artisan dans le rouge jusqu'au bout du rouleau de peinture. La loi de l'époque ne peut s'appliquer aux artisans : Jean Fourier n'est mis en liquidation en 1984 que parce qu'il est -sur le papier- toujours commerçant. Arrive Me Patrick Roux désigné syndic, qui oublie de se renseigner pour découvrir l'oubli de radiation du registre du commerce. Ce qui aggrave la situation de l'ex-bistrotier, qui est toujours peintre grâce à l'autorisation du syndic. La prolongation aurait dû se limiter à quelques mois pour clore les chantiers en cours. «Si vous n'étiez pas capable de tenir une entreprise, fallait rester ouvrier», lâche un jour ce sympathique Me Roux, aujourd'hui rangé des voitures. Son associé et successeur, Me Philippe Dealere,

donne sa position : «A défaut de trouver un emploi salarié, M. Fourier, âgé de 53 ans en 1984 n'avait pas d'autre choix que de poursuivre une activité artisanale ; aucune autorisation ou interdiction ne lui étant soit nécessaire, soit opposable». Quant à la radiation du registre du commerce, «les époux Fourier pouvaient y procéder eux-mêmes». Ce qui paraît très improbable, la liquidation leur interdisant toute initiative.

Les huissiers harcèlent l'artisan pour lui faire payer les dettes postérieures à la liquidation, chaque visite bardée de sommations d'usage et de menaces ponctionnant les maigres revenus des Fourier. On saisira jusqu'à la rente-accident, les allocations familiales, et même les bourses scolaires des enfants. «Ça peut paraître choquant aujourd'hui, mais en 1984, la loi s'appliquant était draconienne pour les dirigeants, et ces poursuites étaient possibles» commente Me Delaere.

Les biens du couple, deux maisons, trois terrains, sont vendus, après que le syndic ait confisqué les clés après le départ des locataires, soit un manque à gagner avant la vente de 140 000 F de loyers. «En fait, on a été proprement liquidés, matériellement et physiquement», soupirent les époux Fourier, qui ne peuvent plus voir les syndics, les notaires et les huissiers en peinture.

## Une sacrée boulette

«Monsieur le Président, Mesdames, ne nous voilons pas les yeux : la drogue, et en particulier le shit (sic), circule dans nos prisons. Tout le monde le sait, et nul n'y peut rien. C'est ainsi. Le drame, c'est qu'il y a des gens qui la consomment ! (resic). Cela, c'est inadmissible...» L'accusateur de service à l'audience de la 3<sup>ème</sup> Chambre, le 6 septembre dernier, annonait cette fatalité d'un air désabusé malgré la modernité du langage. Il n'avait pas le moral. C'est qu'un gramme et demi de haschich avait été découvert au fond d'un paquet de cigarettes par un des limiers de la matonnerie nantaise, à la maison d'arrêt, dans la poche d'un détenu. Ce gramme et demi-là n'avait donc pas été consommé ? Attendez, attendez ! Il fut remis, contrairement à l'usage, au Greffe de ladite Maison d'arrêt. Les pandores, avisés, débarquèrent pour entendre le coupable et

prendre livraison de la marchandise. Mais foin de cette dernière : elle n'était plus au greffe ; nul ne s'y souvenait en avoir vu la moindre trace ! Disparue ! Partie en fumée, comme qui dirait !

Alors, oui ou non, ce gramme et demi de shit avait-il existé ? Le greffe disait non, le substitut, oui. Le détenu, lui, n'était au courant de rien. Penchons tout de même pour les accros du pétard administratif, puisqu'il est bien connu que le shit fait perdre la mémoire. Ils ne savaient même plus quelle peine purgeait l'intéressé, pour une autre cause ! Trois ans, affirmaient-ils ; quatre, Monsieur le président, reprit timidement le prévenu. Quatre ? s'étonna le président. Deux mois supplémentaires... La drogue circule dans les prisons ; le pire, c'est qu'il y en a qui la consomment. C'est ben vrai ça !

Georges Courtois



## Une audience ordinaire

Lève-toi et marche ! C'est ce qu'aurait pu ordonner le dénommé Lavergne, et néanmoins président de la cour d'assises de Loire Atlantique, officiant en ce jeudi 16 septembre, à l'adresse d'une dame d'une soixantaine d'années, incapable de se déplacer seule, atteinte, en plus, d'aphasie, et de la maladie de Parkinson. De surcroît, elle ne comprenait ni ne parlait le français.

Monsieur le président n'avait qu'une idée en tête : cette vieille dame devait dénoncer son fils, présent dans le box des accusés, auquel on reprochait une visite musclée à la Caisse d'épargne des Dervallières.

Une jeune fille -sa fille- se tenait auprès de la dame. On lui enjoignit de traîner sa vieille maman devant la barre. L'aboyeur de service se précipita pour y déposer une chaise, et les pandores prêtèrent main forte à la demoiselle quant au transport de la dame. L'accusé s'énervait : il fut menacé d'expulsion. Les spectateurs eurent quelques murmures timides de protestation ; les jurés étaient impassibles, solidaires du président ; l'avocat général -un certain Vinatier Guy, dans le civil- maugréait on ne savait trop quoi, ni lui, sans doute. La justice se faisait honte au quotidien, une fois de plus, sans état d'âme, et la pauvre vieille put se mettre à pleurer sans que nul n'y prête la moindre attention. Elle était enfin assise, et monsieur le président s'en réjouissait.

- Bon ; que pouvez-vous nous dire de la journée du 8 juillet 1997 ?

...

- Est-ce que vous comprenez ce que je vous dis ?

...

- Ecoutez ; je crois que l'on va renoncer à «entendre» cette dame. Qu'on la ramène sur le banc, et vous, mademoiselle, approchez-vous de la barre.

- Pour quoi faire ?

- Approchez-vous-vous de la barre ! Parce que j'ai décidé qu'il en serait ainsi !

Les mêmes gestes pitoyables se renouvelèrent dans le sens inverse, puis le président s'escrima à «cuisiner» la demoiselle, sans grand succès, il faut bien le dire.

Soudain, Vinatier Guy, déjà cité, fut pris d'une colère historique et se mit à vociférer contre l'accusé, fils de la vieille dame, gesticulant sans discontinuer, tenant des propos pratiquement incohérents, quand personne ne lui avait rien demandé, puis se calma tout aussi soudainement. Le président crut devoir justifier le moment d'égarement de son complice : il le comprenait comme on sait le faire entre copains. Des copains comme ceux-là pourraient apparaître insupportables, en tout cas, indignes de la tâche qui leur est confiée, et chacun, dans la salle, devait se dire qu'il n'aurait pas voulu avoir affaire à eux.

C'est ignorer, hélas, que ceux-ci sont en tous points semblables à ceux-là, que le moule est unique, que fonctionner n'est pas vivre, et oublier que la pièce d'une machine n'est pas dotée de sentiment ni de réflexion.

Objets inanimés, avez-vous donc une âme ? Non...

Georges Courtois

ARRÊT ALITÉ

## Malade sous serment

C'était l'été au Palais de justice et les robes d'avocats se croyaient plus légères que d'habitude. Comme ce jour où un avocat vient réclamer le renvoi d'une affaire pour une collaboratrice clouée au lit. Stupeur : considérant certainement que les absents sont toujours retors, la juge présidant l'audience, Adeline de Lataulade demande ni plus ni moins

un justificatif de cette défection. Du jamais vu. Regard halluciné des autres magistrats et réplique de l'avocat porteur de la nouvelle, rappelant que justement, sa parole, liée à sa prestation de serment d'avocat, est aussi valable dans le cas présent. Madame la juge pointilleuse s'en trouva mouchée. Un comble : elle qui n'avait aucun rhume.

# Tonnerre de Brest !

**Le Télégramme, pardon, L'Hebdo de Nantes, le clame sur sa publicité : il veut nous montrer Nantes «différemment» : pas d'allégeance aux pouvoirs politiques, une éthique journalistique scrupuleuse. Il était temps. Démonstration.**

## Un coup à droite

Le joli «publi-rédactionnel» (pub déguisée en article) à la gloire du Conseil général de Loire-Inférieure, publié dans le premier numéro de *L'Hebdo de Nantes*, n'est pas dû aux services du Département mais à la plume d'un journaliste de l'Écho d'Ancenis, organe dirigé par le sympathique Hervé Louboutin, célèbre panégyriste du collabo Maurice Papon et accessoirement coactionnaire à 5% du nouvel hebdo. Si on ne peut plus se rendre de menus services entre amis...

## Un coup à gauche

La pub de lancement de *L'Hebdo de Nantes* sur une rame du tram a failli ne pas voir le jour, la Semitan refusant toute réclame sur ses véhicules en dehors d'événements exceptionnels tels que la Coupe du monde en 98. Ainsi ont été récemment recalés France Telecom et Disneyland, malgré la présence des trams nantais dans le catalogue de la régie publicitaire Métrobus. *L'Hebdo de Nantes*, qui avait quelque difficulté à persuader la Semitan qu'il était un événement exceptionnel, a trouvé le truc pour

lever l'interdit : passer directement par les services du maire qui se sont fait un plaisir de rendre ce petit service. En attendant le retour d'ascenseur ?

## Un coup de pompe

Le nouvel hebdo sait lire dans les lignes... de ses confrères. Dans le n°1, l'article sur *Madame Violetta*, la cartomancienne de la fête foraine, ressemble comme deux boules de cristal à celui de *Presse-O* paru en avril dernier. Mêmes réparties de la voyante et voyante similitude de phrases sur près de la moitié de l'article. Cette étrange coïncidence est sans doute un phénomène paranormal. Contactée par Lulu, la journaliste donne une explication tout ce qu'il y a de plus rationnel : *Madame Violetta n'avait pas le temps de me parler, elle m'a filé un papier où était marqué ce qu'elle pensait. Elle a dû me donner des extraits de citations. En tout cas je n'étais pas au courant de l'article de Presse-Océan.* C'est bien connu, les interviews se font de plus en plus souvent par transmission de pensée. Après tout, *média*, c'est bien le pluriel de médium, non ?

## COUP DÉCÈS

# Topique du cancer, version ouest-française

Il est formellement déconseillé de mourir avec le sourire. Surtout dans les colonnes de *Ouest-France*. Fin juillet, Patrick Guilloton a vu le journal bien pensant refuser l'avis de décès de son père\*, rédigé avec lui quelques jours avant sa mort. Pour deux motifs, expliqués depuis Rennes par un responsable du journal, Paul Goupil : impossible de passer de la pub dans une insertion nécrologique. Pour resituer le bonhomme disparu, le texte précisait *La Roche-sur-Yon. Claude Guilloton, commerçant retraité (Claude Chausseur, le Narval) est enfin débarrassé de son cancer. Serein et conscient, il s'en est allé le 27 juillet...* On se demande quelle réclame pourrait être faite à un magasin de chaussures disparu

depuis près de trente ans, et au bistrot revendu au même moment. Mais bon. En fait, c'est le débarras de cancer qui fait le plus tousser *Ouest-France* : *Pour nos lecteurs cancéreux, la maîtrise de la formulation est malencontreuse. L'humour n'est pas forcément bien perçu*, confirme Paul Goupil qui gère l'éthique de ces insertions dûment tarifées. La mort, c'est du sérieux. Patrick Guilloton que Paul Goupil a trouvé *fort désagréable*, a refusé de réécrire ce texte décidé avec son paternel. Le défunt a donc été renvoyé à son destin de poussière sans aviser personne. Condamné à garder son cancer après sa mort.

\* *Vendée-Matin* a passé cette insertion sans sourciller.



CACHEZ CE SEIN

## Période érectorale

C'est une histoire de cul et de faux-culs. En 1927, un scandale éclate à Nantes après un surprise-party orgiaque au château de La Close, mouillant notables en rut et patrons chrétiens. Des chansons de rue s'emparent du sujet. La gaularie popu se mêle à une fascination pour les frasques des puissants, préfigurant le voyeurisme de l'actuelle presse à scandale. L'affaire dévoile surtout aux yeux du populo l'hypocrisie bourgeoise des pudibonds si rapides à dénoncer les mauvaises mœurs plébésiennes. La vieille histoire des deux poids et mesures.

La presse fait motus, sauf *Le Travailleur de l'Ouest*, hebdo socialiste, puis *La Revue nantaise*, moins conformiste que ses homologues des publications mondaines locales. Le scandale gagne avec la censure d'un char de la mi-carême interdit de défilé et le mutisme de la presse bien pensante. On peut s'amuser à imaginer comment une telle affaire aurait trouvé écho dans la presse d'aujourd'hui.

La même année, une érection subit l'outrage. La statue de La Délivrance est mise à bas, le bronze attaqué à la hache par des militants d'extrême droite. La nudité de ce symbole de la fin de la guerre quatorze insupporte les anciens combattants et les milieux cathos. C'est aussi toute l'image de la femme qui se libère des corsets et des rôles de mère-cuisinière, que ces réacs cléricaux veulent flanquer par terre, à une époque où un curé lacérateur déchire en ville les affiches de films jugés licencieux. Soixante-dix ans après, un de Villiers prône la lacération judiciaire en portant plainte contre les affiches de minitel rose. En rafraîchissant la mémoire sur les tabous collant au cul des notables pères-la-pudeur de tous temps, ce bouquin se montre, comment dire, rafraîchissant.

• *Les Folles agapes de Nantes au clair de lune*, de Jean-Louis Bodinier et Didier Guyvarc'h, éditions Apogée, 98 F.



# LATULULULU?

## • BERCEAU DE SALAUD

L'Express, 29 juillet 1999

Ce qui est prêté doit être rendu. Il y a des noms qui prêtent à rire, d'autres qui ne rendent pas heureux. L'Express examine le contenu d'un «Atlas des noms de familles en France» qui vient de paraître. Y sont notamment recensés les patronymes difficiles à porter. L'hebdo révèle que les Glandu sont originaires d'Isère, les Crétin du Jura, et que le record de naissance de Salaud est détenu par la Loire-Inférieure. L'annuaire avoue 58 Salaud abonnés au téléphone. Tout le monde peut pas s'appeler Durand.

## • JEAN-MARC EN SHORT

Le Point, 27 août 99

Sous le titre «Le onze de Jospin», l'hebdo compare l'équipe gouvernementale aux vainqueurs de la Coupe du monde. Jospin / Zidane, Chevènement / Desailly, Strauss-Kahn / Guivarc'h, Aubry / Trézéguet, Allègre / Dugarry... Et relègue Ayrault / Vieira sur le banc de touche : «Repère très tôt, on a pu écrire que c'était le nouveau Kennedy. Mais tarde à confirmer.» Jean-Marc ministre, c'est footu ?

## • SATURNE AU ROBINET

Que Choisir N° 363, septembre 1999

Un petit tour de France de l'eau plombée a fait étape à Nantes, où l'eau d'un logement du centre ville, au 6, rue Kervégan, recèle des teneurs en plomb supérieures à la norme : 80 microgrammes de plomb par litre à ouverture du robinet, et 90 après écoulement. La norme actuelle : au-delà de 50 microgrammes par litre, l'eau n'est pas potable. En 2003, la teneur en plomb devra être de moins de 25 microgrammes. Au 6, rue Kervégan, la vieille dame chez qui les prélèvements ont été faits n'a pas du bien saisir les résultats de l'enquête qui lui ont été communiqués avant publication, ainsi que le magazine dès parution. «Je ne lis plus trop bien, confie-t-elle à Lulu. Oui, oui, je bois toujours l'eau du robinet. Je ne pense pas que ça va me rendre malade.» On ne peut que lui donner raison : lire les journaux, ça rend patraque.

## • L'ACTE NÉGATIF HEUREUSEMENT PUNI

L'Eclair, jeudi 2 septembre 1999

Premier titre à la une, juste sous le logo du journal : «Justice : il utilisait un négatif photo pour bloquer son compteur EDF». Bigre, c'est du sérieux. Explications : «En trois mois, il parviendra à dérober à EDF plus de 1600 francs d'électricité. Pour cette combine, le fraudeur a été condamné à 40 h de travail d'intérêt général.» Fichtre, notre bien-aimé fournisseur national d'électricité a failli friser la faillite. Avec des nouvelles aussi alarmistes sur la montée de la délinquance, on risque de donner de Nantes une image disjointée.

## • INSÉCURITÉ : UN PAUVRE AGRESSE UNE VIEILLE BORNE-NÉE

Ouest-France, 2 octobre 99

Une dame Bordelaise, de Nantes, écrit à «Nantes forum», le courrier des lecteurs, pour signaler au bon peuple qu'elle paye son écot aux parcmètres de la ville, elle... Las ! Le 27 septembre dernier, l'honorable citoyenne n'a pu remplir son devoir. La cause ? «C'est qu'il y avait un clochard assis au pied de la borne de parcmètre qui attendait l'automobiliste pour lui demander une aumône. Je trouve cela déplacé et désagréable de trouver ce genre de personnage au pied d'une borne de parcmètre.» N'écoutez pas son bon cœur, ce genre d'âme charitable se déclare «prête à lui payer une baguette de pain, mais je ne veux pas leur (sic) donner quelques pièces de monnaie, car cela est souvent mal utilisé.» La solution ? «Le contractuel devrait, avant de verbaliser, faire le ménage sur le trottoir pour qu'il n'y ait plus ce genre de personnage.» Sans commentaire, surtout pas de la part du très humaniste et très chrétien quotidien.

# la fête à LULU

vendredi  
29 octobre

À PARTIR de 19h30

AU  
MARRONNIER

3 bd Gabriel-Lauriol  
Nantes (près Rd-Point de  
Rennes)

MÉGAPUNCH DE BIENVENUE  
CHANSONS D'AMODOUR  
& AGITATION CORPORELLE

NOUVEAU : 2 BARS OUVERTS JUSQU'À L'AUBE !



## Les comptes à Lulu

Les comptes 1998 de la Luttre à Leuleu, association éditrice de la Lettre à Lulu, présentent un chiffre d'affaires farouche de 9 057 200 francs\*. Il est constitué des ventes nettes du journal (ventes au numéro moins les commissions sur ventes) pour 5 491 200 francs et des recettes provenant des abonnements pour 3 566 000 francs.

Ses dépenses dispendieuses s'élèvent à 7 023 000 francs, réparties en trois postes :

• Les frais d'édition du journal (gravure, impression, affranchissement, affichettes) pour 4 754 500 francs, soit 67,7 %.

• Les bières des rédacteurs et des dessinateurs, leurs pizzas livrées à la rédaction les soirs de bouclage et les frais aussi honteux que festifs de la petite sauterie du 15 décembre 1998 à

la boîte La Maison blanche pour 1 560 000 francs, soit 22,22 %.

• Enfin les frais généraux (téléphone, fax, internet, documentation, etc.) pour 708 500 francs, soit 10,08%.

Le résultat soit disant net est donc de 9 057 200 francs moins 7 023 000 francs, soit 2 034 200 francs, encore que, oui et non, car il convient de comptabiliser les journaux restant à servir à nos abonnés qui ont payé pour ça et qu'il faut bien satisfaire, c'est comme ça. Soit un montant de 2 704 800 francs : on constate alors une perte de 670 600 francs. Mais comme avant on avait un bénéfice de 1 522 900 francs, il reste assez de monnaie pour vous offrir une fête. Et payer nos avocats.

La direction générale

\* Les montants sont exprimés en anciens francs.

CRATÈRE DE CHOIX

## La Cogémange la terre

La terre s'avale elle-même. Nouvelles de la mine d'uranium désaffectée de Gétigné : début juillet, un effondrement de terrain a engendré quelques dizaines de m<sup>3</sup> radioactifs, laissant un cratère de dix mètres de diamètre sur huit de creux. La Cogéma, qui gère ce site abandonné\*, révèle à l'occasion que ce point

précis situé au dessus du gryère de la mine était bien sous surveillance, une étude de 1996 de l'École des Mines ayant recensé les zones craignos du site. Ce que les riverains ont du mal à avaler sachant qu'un tuyau de remontée de la station d'épuration croise justement l'emplacement du trou impromptu. Si le risque était si

connu, on aurait évidemment changé le tuyau de place.

Cette embrouille de l'info officielle renforce l'inquiétude des écolos du cru qui voient d'un drôle d'œil le projet de revente partielle du site à des opérateurs privés. On craint les industriels chasseurs de primes ou les déverseur de déchets douteux.

La Cogéma cherche à faire bonne figure, étant censée prouver aux autorités canadiennes qu'elle sait parfaitement réhabiliter un site contaminé, l'Ecarpière servant de modèle. En fait, elle devrait plutôt se spécialiser dans l'installation de golfs géants à un trou.

\* Voir Lulu n° 22, février 1999



RIDEAU AU TROIS-MÂTS

## Éloge d'une patronne

On devrait supprimer les bords des routes. Par une nuit d'août, ces bas-côtés ont écourté la vie d'Annie en un instant. Un bête accident de la route prive ses amis, ses proches d'une présence généreuse et chaleureuse. Et des amis, la patronne du Trois-Mâts, ce café populaire du Quai de la Fosse n'en manquait pas. Vacherie d'imparfait ! Petit bout de femme sensible, tout en spontanéité toute crue, elle avait un naturel entier, une gouaille de comptesse de comptoir, des «Fi d'putain !» essuyant les tables et engueulant la machine à café, parfois ses amis ou clients, ce qui revenait souvent au même. Des quatre vérités pleines de tendresse pour ses semblables. Comme pour Michel, le Bordelais vendeur de Macadam qui avait fait du café son refuge ou plutôt l'annexe de son bout de rue, et plus puisque affinités. Quand il est

mort, lui aussi, elle s'est occupé de ses affaires comme si ç'avait été un frère ou un fils. Avec son cœur gros comme ça, un brin écorché, Annie ne cachait pas ses saines colères, ses fêlures et ses moments qu'allaient pas. Sans jamais tomber dans le sac des résignés. Pintes de rire servies à toute heure, chaleur humaine le reste du temps. Pas si fréquent qu'un patron de café parvienne si facilement à rapprocher des passagers de comptoir quels que soient les âges, les tempéraments, le niveau social. Sans elle, on ne se serait que cotoyé, salut, ça va ? Allez à la prochaine...

Dans ce café à petits tarifs, rien n'était cher, sauf les clients, chers à la patronne. On essayait de le lui rendre au mieux. Voilà Lulu orphelin de bistrot. Vacherie de présent.

► Suite de la p.1

## UN LECTEUR MÉCONTENT

Lettre à Lulu intitulé «L'expert couvre les toitures qui fuient». Le dit expert refuse de répondre aux questions et menace de porter plainte si l'affaire devient un peu trop publique. Ce qu'il fait dès le lendemain, alors que la télé interroge l'une des victimes de malfaçons citées dans le journal. Rien que de très logique s'il se sent diffamé. Plus curieuse est la façon dont l'enquête est menée. Le mardi 17 août au matin, Gilles Thomas, une autre des victimes, qui attend depuis trois ans d'emménager dans une maison qui fuit, voit débarquer chez lui une voiture de gendarmerie. Les représentants de la maréchaussée pénètrent dans son habitation provisoire et se livrent, sans autre forme de procès, à une perquisition en règle de toutes les pièces, y compris les chambres des enfants, devant le petit dernier âgé de trois ans et demi. Ils emportent non seulement des pièces du dossier qui oppose Gilles Thomas à l'expert, mais aussi des documents personnels, comme des recettes de cuisine de madame

Thomas, qui n'en dormira pas pendant plusieurs nuits. Les pandores, qui affirment agir sur commission rogatoire d'un juge de Saint-Nazaire, demandent ensuite à Gilles Thomas de les suivre à la gendarmerie, où il est interrogé pendant plus de trois heures. On lui demande qui a écrit l'article sur l'expert, quels documents ont été communiqués au journal, et on lui conseille amicalement de ne parler à personne de cette perquisition.

Le scénario se reproduit le lendemain chez Bruno David, agriculteur à la Chapelle-Launay près de Savenay. La perquisition dure deux heures et les gendarmes vont jusqu'à emporter le magnétophone des enfants. Dans les deux cas les citoyens perquisitionnés comprennent à demi-mot que les enquêteurs recherchent des échantillons d'écriture manuscrite. Des photocopies de l'article incriminé aurait été envoyées anonymement au palais de justice de Saint-Nazaire et les gendarmes auraient pour mission secrète de retrouver l'auteur des

enveloppes. Une mission de la première importance quand on sait que le journal est disponible chez tous les bons revendeurs, notamment dans une librairie voisine du palais. Cela n'empêche pas les pandores de relever les caractéristiques du photocopieur de l'exploitation agricole, et d'annoncer qu'ils vont faire procéder à des analyses scientifiques des documents.

Ces perquisitions, évidemment infructueuses -les victimes ne se cachent pas de diffuser publiquement *La Lettre à Lulu*- et ces interrogatoires serrés ne sont toutefois pas perdus pour tout le monde. Ils ont naturellement pour effet d'effrayer les victimes qui ont témoigné pour *La Lettre à Lulu*, et permettent aux enquêteurs de tout connaître sur l'enquête du journal, sans le lui demander. Mi-septembre après une série d'interrogatoires complémentaires, principalement des membres de l'association Ami 44, constituée par les victimes de malfaçons, l'auteur présumé de l'article est convoqué à son tour par les gendarmes,

un brin embarrassés par tout ce foin. Il n'est pas question de ces étranges envois anonymes, mais uniquement de la façon dont ont été conduites les investigations journalistiques. Après un refus poli de se soumettre à cette étrange procédure, et afin d'obtenir des explications, le journaliste interrogé appelle le palais et apprend que ce dossier extrêmement sensible est piloté en direct par le procureur de Saint-Nazaire, qui ne souhaite pas s'expliquer. L'impudent est finalement mis en examen quelques jours plus tard, en même temps que le directeur de la publication, pour diffamation envers un particulier. Trois mois d'enquête, la mobilisation d'une gendarmerie, des heures et des heures d'interrogatoires auront été nécessaires pour en arriver là. Alors qu'un simple courrier recommandé eût été suffisant. C'est ce qui s'appelle utiliser un marteau-pilon pour écraser une mouche.

Albert Drosophil

\* La lettre à Lulu n°23/24, été 99

100 F = 10 numéros

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ab.  Réab.

Chèque à «La Lutte à Leuleu» B.P. 48603 44186 Nantes cedex 4



Ont œuvré à ce numéro : Georges Courtois, Daniel Expert, Frap, Nicolas de La Casinière, Éric Sagot, Olivier Texier, Vesma • Mise en page : Nathalie Brodin • Directeur de publication : Eric Chalmeil • Producteur : Robert Cavalier • N°ISSN : 1270-4911 • N°CPPAP : 77122AS. Dépôt légal : à parution • Merci à Com Dab' pour tout • Flashage : Western Press Ltd • Fabrication : Jacques Renaud • La Lettre à Lulu est éditée à 3 000 ex. par l'imprimerie St-Aignan (Nantes) pour LA LUTTE À LEULEU Ass. 1901 - BP 48603 44186 Nantes cedex 4. E-mail : luluzimail@calva.net

